



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIN

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°01-2021-010

PUBLIÉ LE 11 JANVIER 2021

# Sommaire

## **01\_DDPP\_Direction départementale de la protection des populations de l'Ain**

01-2021-01-08-002 - ARRETE N°DDPP01-21-006 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE, ET d'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE (3 pages) Page 3

## **01\_Pref\_Präfecture de l'Ain**

01-2020-12-30-003 - APJALHabilitation2021 (3 pages) Page 7

01-2020-12-28-004 - arrt honorariat BEGUET (1 page) Page 11

01-2020-12-28-005 - arrt honorariat BENMEDJAHED (1 page) Page 13

01-2020-12-28-006 - arrt honorariat DULOT (1 page) Page 15

01-2020-12-28-007 - arrt honorariat FENET (1 page) Page 17

01-2020-12-28-008 - arrt honorariat GERIN (1 page) Page 19

01-2020-12-28-009 - arrt honorariat LONGATTE (1 page) Page 21

01-2020-12-28-002 - arrt honorariat PLATHIER (1 page) Page 23

01-2020-12-28-003 - arrt honorariat VIVIET (1 page) Page 25

01-2020-12-30-002 - Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération modification statutaire-1 (5 pages) Page 27

## **01\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain**

01-2021-01-05-003 - Arrêté n°R 2021/001 portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques – année 2021 (9 pages) Page 33

01-2021-01-05-006 - Arrêté préfectoral n° R2021/004 portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée sauvetage déblaiement – année 2021 (3 pages) Page 43

01-2021-01-05-004 - Arrêté préfectoral n° R2021/002 portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée cynotechnique – année 2021 (2 pages) Page 47

01-2021-01-05-005 - Arrêté préfectoral n° R2021/003 portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée secours en milieu périlleux et montagne – année 2021 (2 pages) Page 50

01-2021-01-05-007 - Arrêté préfectoral n° R2021/005 portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée subaquatique – année 2021 (3 pages) Page 53

01-2021-01-05-008 - Arrêté préfectoral n° R2021/006 portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée sauvetage aquatique – année 2021 (4 pages) Page 57

01-2021-01-05-009 - Arrêté préfectoral n° R2021/007 portant liste d'aptitude des officiers des sapeurs-pompiers aptes à tenir les fonctions de préventionnistes – année 2021 (2 pages) Page 62

01-2021-01-05-010 - Arrêté préfectoral n° R2021/008 portant liste d'aptitude de la chaîne de commandement – année 2021 (3 pages) Page 65

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

01-2020-12-31-006 - Arrêté ARS n°2020-14-0241 Portant modification de l'autorisation détenue par la Communauté de Commune du Pays de Bâgé au profit de l'AMCAVIPA (Association maintien dans le cadre de la vie des personnes âgées en perte d'autonomie), pour la gestion de 10 places temporaires pour personnes âgées de l'Accueil de jour Autonome de Replonges, dénommé 'l'Entre-temps', situé 30 Impasse de la croix du creux – 01750 Replonges. (3 pages) Page 69

01\_DDPP\_Direction départementale de la protection des  
populations de l'Ain

01-2021-01-08-002

ARRETE N°DDPP01-21-006 PORTANT  
SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE,  
ET d'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**ARRETE N°DDPP01-21-006 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE,  
ET d'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**La directrice départementale par intérim de la protection des populations**

Vu le code de la commande publique ;

VU la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

VU la loi organique n° 2001-692 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE comme préfète de l'Ain ;

VU le décret du 21 mars 2017 nommant M. Philippe BEUZELIN, secrétaire général de la préfecture de l'Ain ;

VU l'arrêté interministériel du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité publique du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 modifié par arrêté du Premier ministre du 1<sup>er</sup> juillet 2013, portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu la circulaire n° 6104-SG du 2 août 2019 relative à la constitution des secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles de l'Ain ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2020 portant désignation de Madame Catherine MAINGUET, directrice départementale de 2<sup>ème</sup> classe de la concurrence, consommation, et de la répression des fraudes, directrice départementale par intérim de la protection des populations de l'Ain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à Madame Catherine MAINGUET, directrice départementale de 2<sup>ème</sup> classe de la concurrence, consommation, et de la répression des fraudes, directrice départementale par intérim de la protection des populations de l'Ain ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame Catherine MAINGUET, directrice départementale de 2<sup>ème</sup> classe de la concurrence, consommation, et de la répression des fraudes, directrice départementale par intérim de la protection des populations de l'Ain, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses et pour l'exercice des attributions dévolues au pouvoir adjudicateur

Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 juillet 2017 nommant Mme Catherine MAINGUET directrice départementale adjointe de la protection des populations de l'Ain à compter du 28 août 2017 ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MAINGUET, Directrice départementale par intérim de la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Ain, subdélégation de signature est donnée à Madame Marie-Madeleine RICHER, chef du service « Protection de l'environnement et appui transversal aux métiers »,

à effet de signer dans les conditions fixées par les arrêtés préfectoraux de délégation,

tout acte juridique (commande, contrat, convention, bail, marché...) relatif aux biens et services nécessaires à l'exercice des missions et au fonctionnement de la Direction départementale de la protection des populations et aux travaux d'aménagement et d'entretien des biens immobiliers, et toute pièce relative à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat, imputées sur les budgets suivants :

- Programme 134 : "développement des entreprises et des services" :
  - action 24 : régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur
- Programme 181: "prévention des risques"
- Programme 206 : "sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" :
  - action 2 : lutte contre les maladies animales et protection des animaux,
  - action 3 : prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires,
  - action 5 : élimination des farines et co-produits animaux,
  - action 6 : mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaire de l'alimentation.
- Programme 354 : (« Administration générale et territoriale de l'État »), dans la limite des crédits dédiés au centre de coûts
- Programme 723 : « gestion du patrimoine immobilier de l'Etat ».

Cette subdélégation porte sur la décision de dépense et de recette, et la constatation du service fait relevant de son centre de coût.

**Article 2 :**

Subdélégation est donnée à Madame Marie-Madeleine RICHER, « chef du service Protection de l'environnement et appui transversal aux métiers »,

à effet de signer les marchés publics et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et le cahier des clauses administratives générales passées dans le cadre des missions qui lui sont attribuées et pour les affaires relevant du service.

Est exclue de cette subdélégation la signature des actes d'engagement des marchés supérieurs à 90 000 € H.T.

**Article 3 :**

Sont exclus de la subdélégation quel qu'en soit le montant :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- la signature des décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local ainsi que la saisine préalable des ministères compétents mentionnés à l'article 1<sup>o</sup> en vue de cette procédure,
- les arrêtés et les décisions attributives de subvention supérieurs à 23 000 €.

**Article 4 :**

Délégation est donnée à Mmes Nathalie CALIGNY et Charlène RICHARD, assistantes comptables au sein du service « Protection de l'environnement et Appui transversal aux métiers », pour valider les engagements juridiques, les constatations de services faits et les paiements dans les outils informatiques chorus, chorus-formulaires et chorus-DT relevant du service (BOP 134, 181, 206).

**Article 5 :**

La désignation de porteurs de cartes d'achats par l'ordonnateur secondaire ou son délégataire vaut autorisation pour celui-ci d'engager le service dans les conditions fixées par le paramétrage de la carte.

**Article 6 :**

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, ou de manière dématérialisée via le site [citoyens.telerecours.fr](http://citoyens.telerecours.fr) selon l'article R. 414-6 du code de justice administrative.

**Article 8 :**

La directrice départementale par intérim de la protection des populations de l'Ain est chargée de l'exécution de la présente subdélégation qui sera communiquée à Monsieur le secrétaire général de la préfecture, à Monsieur le directeur régional des finances publiques et qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 8 janvier 2021

La directrice départementale par intérim  
de la protection des populations

Catherine MAINGUET

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2020-12-30-003

APJALHabilitation2021

Direction des Collectivités et de l'Appui Territorial  
Bureau de la légalité, de l'intercommunalité et de la  
démocratie locale

## A R R Ê T É

### **Etablissant la liste des publications de presse et des services de presse en ligne habilités à publier des annonces judiciaires et légales dans le département de l'Ain pour l'année 2021**

**La préfète de l'Ain,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

- VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée en dernier lieu par l'article 3 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;
- VU la loi n° 2015-433 du 17 avril 2015 portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse ;
- VU le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;
- VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales, dans sa rédaction issue du décret n° 2020-1178 du 25 septembre 2020 ;
- VU l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2019 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;
- VU les demandes et justificatifs produits par les directeurs de publication et les représentants légaux des entreprises éditrices du service de presse en ligne ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## ARRÊTE

**Article 1er** : La liste des publications de presse habilitées à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2021 dans le département de l'Ain, est établie comme suit :

Le Pays Gessien	Groupe le Messenger 19 avenue du Pré Robert Sud 74200 ANTHY-SUR-LÉMAN
La Tribune Républicaine	Groupe le Messenger 19 avenue du Pré Robert Sud 74200 ANTHY-SUR-LÉMAN
L'Ain Agricole	4 avenue du Champ de Foire – BP 84 01003 BOURG-EN-BRESSE cedex
Le Progrès	4 rue Paul Montrochet 69284 LYON cedex 02



Le Progrès Dimanche	4 rue Paul Montrochet 69284 LYON cedex 02
La Voix de l'Ain	18 bis rue Lalande – CS 20088 01000 BOURG-EN-BRESSE
Eco de l'Ain	7 rue du Général Debeney 01000 BOURG-EN-BRESSE
Le Dauphine Libéré	650, route de Valence 38113 VEUREY VOROIZE
Le Journal Bugey Côtière	205 grande rue 01120 MONTLUEL

**Article 2** : La liste des services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2021 dans le département de l'Ain, est établie comme suit :

20minutes.fr	24-26 rue du Cotentin 75015 PARIS
lyoncapitale.fr	siège : 41 rue du Capitaine Guynemer 92400 COURBEVOIE établissement : 51 avenue Foch 69006 LYON
leprogres.fr	4 rue Paul Montrochet 69284 LYON cedex 02
actu.fr	13 rue du Breil 35051 RENNES cedex 9
lavoixdelain.fr	18 bis rue Lalande CS 20088 01000 BOURG EN BRESSE
usinenouvelle.com	10, place du Général de Gaulle BP 20156 92186 ANTONY cedex
lepaysgessien.fr	Groupe le Messager 19 avenue du Pré Robert Sud 74200 ANTHY-SUR-LÉMAN
latribunerepublicaine.fr	Groupe le Messager 19 avenue du Pré Robert Sud 74200 ANTHY-SUR-LÉMAN
ledauphine.com	650, route de Valence 38113 VEUREY VOROIZE

**Article 3** : Les tarifs d'insertion et notamment le prix à la ligne des annonces judiciaires et légales sont définis par un arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie.

**Article 4** : L'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce publiées par les journaux habilités est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale.

**Article 5** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'habilitation accordée par le présent arrêté pourra être retirée en cours d'année si les conditions exigées par la loi et ses textes d'application ne sont plus remplies.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication, requête qui peut être déposée sur le site « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 7** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 30 décembre 2020

Pour la préfète,  
Le secrétaire général,

signé : Philippe BEUZELIN

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2020-12-28-004

arrt honorariat BEGUET

CABINET DU PREFET

**BRE 20.047**

## **Arrêté accordant l'honorariat à un maire**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/14/05029/C du 13 mars 2014 du ministère de l'Intérieur ;

VU la demande du 4 décembre 2020 de M. le président de l'association des anciens maires et adjoints de l'Ain, sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire au profit de Mme Marie-Jeanne BEGUET, au titre des fonctions de maire qu'elle a exercées au service de la commune de Civrieux de 1995 à 2020 ;

Considérant que Mme Marie-Jeanne BEGUET remplit les conditions requises ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

### **ARRETE**

Article 1 : Mme Marie-Jeanne BEGUET, au titre des fonctions qu'elle a exercées comme maire de Civrieux de 1995 à 2020, est nommée maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 28 décembre 2020

La Préfète,

Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2020-12-28-005

arrt honorariat BENMEDJAHED

## **Arrêté accordant l'honorariat à un maire**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/14/05029/C du 13 mars 2014 du ministère de l'Intérieur ;

VU la demande du 1<sup>er</sup> décembre 2020 de M. le maire de Chalamont, sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire au profit de M. Ali BENMEDJAHED, au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de Chalamont (01), conseiller municipal de 1995 à 2001, adjoint au maire de 2001 à 2008, et maire de 2008 à 2020 ;

Considérant que M. Ali BENMEDJAHED remplit les conditions requises ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

### **ARRETE**

Article 1 : M. Ali BENMEDJAHED, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de Chalamont, de 2008 à 2020, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 28 décembre 2020

La Préfète,

Catherine Sarlandie de La Robertie

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2020-12-28-006

arrt honorariat DULOT

CABINET DU PREFET

**BRE 20.042**

## **Arrêté accordant l'honorariat à un maire**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/14/05029/C du 13 mars 2014 du ministère de l'Intérieur ;

VU la demande du 20 novembre 2020 de Mme la Maire de Chazey-sur-Ain, sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire au profit de M. René DULOT, au titre des fonctions de maire qu'il a exercées au service de la commune de Chazey-sur-Ain (01) de 1977 à 2020 ;

Considérant que M. René DULOT remplit les conditions requises ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

### **ARRETE**

Article 1: M. René DULOT, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de Chazey-sur-Ain, de 1977 à 2020, est nommé maire honoraire.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 28 décembre 2020

La Préfète,

Catherine Sarlandie de La Robertie



01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2020-12-28-007

arrt honorariat FENET

CABINET DU PREFET

**BRE 20.043**

## **Arrêté accordant l'honorariat à un maire**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/14/05029/C du 13 mars 2014 du ministère de l'Intérieur ;

VU la demande du 20 novembre 2020 de M. le président de l'association des maires et adjoints de l'Ain, sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire au profit de M. Roger FENET, au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de Tossiat (01), conseiller municipal de 1983 à 1995, adjoint au maire de 1995 à 2014 et maire de 2014 à 2020 ;

Considérant que M. Roger FENET remplit les conditions requises ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

### **ARRETE**

Article 1 : M. Roger FENET, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de Tossiat, de 2014 à 2020, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 28 décembre 2020

La Préfète,

Catherine Sarlandie de La Robertie

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2020-12-28-008

arrt honorariat GERIN

CABINET DU PREFET

**BRE 20.045**

## **Arrêté accordant l'honorariat à un maire**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/14/05029/C du 13 mars 2014 du ministère de l'Intérieur ;

VU la demande du 20 novembre 2020 de M. le président de l'association des anciens maires et adjoints de l'Ain, sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire au profit de M. Georges GERIN, au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de Virieu-le-Grand (01) de 1983 à 2020, conseiller municipal de 1983 à 2020, adjoint au maire de 1983 à 1989 et de 1999 à 2014, et maire de 2014 à 2020 ;

Considérant que M. Georges GERIN remplit les conditions requises ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

### **ARRETE**

**Article 1 :** M. Georges GERIN, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de Virieu-le-Grand, de 2014 à 2020, est nommé maire honoraire.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 28 décembre 2020

La Préfète,

Catherine Sarlandie de La Robertie

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2020-12-28-009

arrt honorariat LONGATTE

## **Arrêté accordant l'honorariat à un maire**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/14/05029/C du 13 mars 2014 du ministère de l'Intérieur ;

VU la demande du 2 décembre 2020 de M. Marc LONGATTE sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de Villebois (01), conseiller municipal de 2001 à 2008, et maire de 2008 à 2020 ;

Considérant que M. Marc LONGATTE remplit les conditions requises ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

### **ARRETE**

Article 1 : M. Marc LONGATTE, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de Villebois, de 2008 à 2020, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 28 décembre 2020

La Préfète,

Catherine Sarlandie de La Robertie

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2020-12-28-002

arrt honorariat PLATHIER

CABINET DE LA PRÉFÈTE

**BRE 20.046**

## **Arrêté accordant l'honorariat à un adjoint au maire**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/14/05029/C du 13 mars 2014 du ministère de l'Intérieur ;

VU la demande du 24 novembre 2020 de M. le président de l'association des anciens maires et adjoints de l'Ain, sollicitant l'octroi de l'honorariat d'adjointe au maire au profit de Mme Madeleine PLATHIER, au titre des fonctions qu'elle a exercées au service de la commune de Balan (01) de 2001 à 2020, conseillère municipale de 2001 à 2020, adjointe au maire de 2008 à 2020 ;

Considérant que Mme Madeleine PLATHIER remplit les conditions requises ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

### **ARRETE**

Article 1: Mme Madeleine PLATHIER, au titre des fonctions qu'elle a exercées comme adjointe au maire de Balan, de 2008 à 2020, est nommée adjointe au maire honoraire.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 28 décembre 2020

La Préfète,

Catherine Sarlandie de La Robertie



01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2020-12-28-003

arrt honorariat VIVIET

CABINET DU PREFET

**BRE 20.041**

## **Arrêté accordant l'honorariat à un maire**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/14/05029/C du 13 mars 2014 du ministère de l'Intérieur ;

VU la demande du 16 novembre 2020 de M. Alain VIVIET, sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de MALAFRETAZ de 1983 à 2020, adjoint au maire de 1983 à 2008, et maire de 2008 à 2020 ;

Considérant que M. Alain VIVIET remplit les conditions requises ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

### **ARRETE**

Article 1: M. Alain VIVIET, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de MALAFRETAZ, de 2008 à 2020, est nommé maire honoraire.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 28 décembre 2020

La Préfète,

Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2020-12-30-002

Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais  
Agglomération modification statutaire-1



**PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

## ARRÊTÉ

Bureau du conseil et du contrôle

Communauté d'agglomération  
Mâconnais Beaujolais Agglomération  
Modification statutaire

N° 71-2020-12-30-005

**LE PRÉFET DE SAONE-ET-LOIRE**

**Chevalier de l'Ordre National  
du Mérite**

**LA PRÉFÈTE DE L'AIN**

**Chevalier de la Légion d'honneur**

Communauté d'agglomération  
Mâconnais Beaujolais Agglomération  
Modification statutaire

N°

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5216-5 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 71-2016-12-08-007 du 8 décembre 2016 modifié portant création de la communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération du 15 octobre 2020 décidant l'ajout de la compétence « versement des contributions des communes membres au SDIS » ;

Vu les délibérations des communes d'Azé (17 novembre 2020), Berzé-la-Ville (4 décembre 2020), Bussières (19 novembre 2020), Chaintré (3 décembre 2020), Chanes (1<sup>er</sup> décembre 2020), Charbonnières (15 décembre 2020), Charnay-lès-Mâcon (7 décembre 2020), Chasselas (11 décembre 2020), Chevagny-lès-Chevrières (16 novembre 2020), Crèches-sur-Saône (18 décembre 2020), Davayé (23 novembre 2020), Fuissé (9 novembre 2020), Hurigny (2 décembre 2020), Igé (25 novembre 2020), La Chapelle-de-Guinchay (7 décembre 2020), Laizé (9 novembre 2020), La Roche-Vineuse (25 novembre 2020), La Salle (23 novembre 2020), Leynes (20 novembre 2020), Mâcon (14 décembre 2020), Milly-Lamartine (7 novembre 2020), Péronne (16 décembre 2020), Prissé (3 novembre 2020), Pruzilly (9 novembre 2020), Romanèche-Thorins (17 décembre 2020), Saint-Amour-Bellevue (3 novembre 2020), Saint-Laurent-sur-Saône (30 novembre 2020), Saint-Martin-Belle-Roche (26 octobre 2020), Saint-Symphorien-d'Ancelles

Préfecture de Saône-et-Loire  
196 rue de Strasbourg  
71021 Mâcon Cedex 9  
Tél : 03 85 21 81 00  
Internet : [www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr) - Twitter-Facebook@Prefet71

1/5

(30 novembre 2020), Saint-Vérand (3 décembre 2020), Sancé (7 décembre 2020), Senozan (9 novembre 2020), Sologny (15 décembre 2020), Solutré-Pouilly (1<sup>er</sup> décembre 2020), Varennes-lès-Mâcon (27 novembre 2020), Vergisson (4 novembre 2020), Verzé (14 décembre 2020) et Vinzelles (6 novembre 2020) se prononçant favorablement sur la modification statutaire proposée par la communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération ;

Vu l'absence de délibération de la commune de, Saint-Maurice-de-Satonnay valant avis favorable ;

Considérant que les conditions de majorité requises sont réunies ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire et M. le secrétaire général de la préfecture de l'Ain ;

## **ARRÊTENT**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les statuts de la communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération sont modifiés et rédigés ainsi qu'il suit :

### **« Article 1<sup>er</sup> : Accord constitutif, dénomination et composition**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, il est pris acte de la fusion de la communauté d'agglomération Mâconnais Val de Saône (CAMVAL) et de la communauté de communes Mâconnais Beaujolais (CCMB) et de la création de la communauté d'agglomération « Mâconnais Beaujolais Agglomération » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La communauté est composée des communes suivantes :

- Azé
- Berzé-la-Ville
- Bussièrès
- Chaintré
- Chânes
- Charbonnières
- Charnay-lès-Mâcon
- Chasselas
- Chevagny-les-Chevrières
- Crêches-sur-Saône
- Davayé
- Fuissé
- Hurigny
- Igé
- La Chapelle-de-Guinchay
- La Roche-Vineuse
- La Salle
- Laizé
- Leynes
- Mâcon
- Milly-Lamartine
- Péronne
- Prissé
- Pruzilly
- Romanèche-Thorins
- Saint-Amour-Bellevue
- Saint-Laurent-sur-Saône
- Saint-Martin-Belle-Roche
- Saint-Maurice-de-Satonnay
- Saint-Symphorien-d'Annelles
- Saint-Vérand
- Sancé
- Senozan
- Sologny
- Solutré-Pouilly
- Vergisson
- Varennes-lès-Mâcon
- Verzé
- Vinzelles.

Ces communes sont associées au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

## Article 2 : Compétences

La communauté d'agglomération exerce de plein droit, aux lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

- Compétences obligatoires visées à l'article L.5216-5-I du code général des collectivités territoriales :

### 1. Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

### 2. Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

### 3. Equilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

### 4. Politique de la ville dans la communauté

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

### 5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement

6. Accueil des gens du voyage : Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup> du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;.

7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

8. Eau ;

9. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 ;

10. Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1.

- Les compétences supplémentaires suivantes :

1. Voirie d'intérêt communautaire

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

2. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

3. Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

4. Action sociale d'intérêt communautaire.

5. Enseignement :

- Soutien au développement de l'enseignement supérieur.

6. Culture :

- Participation au financement de la « scène nationale » du centre culturel de Mâcon.

7. Protection des espaces naturels sensibles ou remarquables :

- Participation financière aux actions visant à la restauration, la préservation, la mise en valeur et la gestion durable des sites naturels classés ou inscrits du périmètre communautaire et de leur environnement.

8. Environnement :

- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (article L.211-7-12° du code de l'environnement) ;
- les clapets automatiques.

**9. Versement des contributions des communes membres au SDIS**

Article 3 : Extension de compétences

Les communes membres de la communauté d'agglomération peuvent transférer tout ou partie à cette dernière de nouvelles compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice, dans les conditions prévues à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Article 4 : Siège

Le siège de la communauté d'agglomération est fixé à l'adresse suivante :  
Mâconnais Beaujolais agglomération (MBA), 67 esplanade du Breuil – 71000 MACON

Article 5 : Durée

La communauté d'agglomération est formée pour une durée illimitée.  
Elle peut être dissoute dans les conditions prévues à l'article L. 5216-9 du code général des collectivités territoriales. »

**ARTICLE 2 :** Un exemplaire des statuts de la communauté d'agglomération est annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :** M. le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire, M. le secrétaire général de la préfecture de l'Ain, MM les directeurs départementaux des finances publiques de Saône-et-Loire et de l'Ain, M. le président de la communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais agglomération, Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs et dont copie sera adressée à :

- MM les présidents des conseils départementaux de l'Ain et de Saône-et-Loire ;
- MM les directeurs départementaux des territoires de l'Ain et de Saône-et-Loire ;

Fait à Bourg-en-Bresse, le 30 décembre 2020  
La préfète de l'Ain  
Pour la préfète,  
Le secrétaire général

Signé Philippe BEUZELIN

Fait à Mâcon, le 30 décembre 2020  
Le préfet de Saône-et-Loire

Signé Julien CHARLES

Pour info : les annexes mentionnées dans le présent arrêté peuvent être consultées sur demande à l'adresse mail suivante : [pref-intercommunalite@ain.gouv.fr](mailto:pref-intercommunalite@ain.gouv.fr)



01\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours  
de l'Ain

01-2021-01-05-003

Arrêté n°R 2021/001 portant liste d'aptitude de l'équipe  
spécialisée risques et menaces nucléaires, radiologiques,  
*liste d'aptitude de l'équipe spécialisée risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques,*  
**biologiques, chimiques – année 2021**  
*chimiques – année 2021*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
Portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée  
« risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques »  
ANNÉE 2021**

**Le préfet de l'Ain**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint en vigueur portant organisation du Corps départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/041 du 15 juillet 2020 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** la délibération n° 171/2019 du 13 décembre 2019 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours portant approbation du guide départemental de gestion des équipes spécialisées ;

**CONSIDÉRANT** que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les sapeurs-pompiers aptes à tenir les emplois ou activités au sein de l'équipe spécialisée « risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques », sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté valable jusqu'au 30 juin 2021.

**Article 2** : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 3** : Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 5 janvier 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le sous-préfet, secrétaire général

Philippe BEUZELIN

**Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques**

Arrêté n° R 2021/001

NOM	Prénom	CIS	SECTEUR CDG	SECTEUR CDC	EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)	EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)	ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)	OBSERVATIONS
ABAD	Éric	OYONNAX	HB	MJ		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
ADAM	Loic	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
AIBAR	Gael	ETAT MAJOR	BBS	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
AIBAR	Cédric	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
AIMO BOOT	Eddy	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
AMADEI	Jonathan	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
AMPOLINI	Dylan	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
ANKUPELIAN	Aline	NEUVILLE LES DAMES	VSN	BR				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
ANTHOUDARD	Florian	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
ANTOINE	Cédric	GROUPEMENT DOMBES	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
AOUKILI	Noureddine	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
ARAGUAS	Julien	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
AUDISIO	David	ETAT MAJOR	BRN	BR	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
BAGUET	David	GEX	PDG	MJ	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
BALDERER	Andreas	MIRIBEL	COT	DB		CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE		DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BALLAND	Anthony	ETAT MAJOR	BRN	CODIS	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
BALLIVY	Geoffrey	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
BAQUERO	Marc	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BARBARESI	Nicolas	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
BARON	Loic	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
BARTOLINI	Georges	MIRIBEL	COT	MJ				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BAS	Kevin	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
BAS	Frederic	PONT DE VEYLE	VSN	BR				OFFICIER SSSM RBC	
BAULMONT	Sebastien	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BEAUD	Laurent	ETAT MAJOR	BBN	BG				OFFICIER SSSM RBC	
BELFY	Christophe	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
BELFY	Jordan	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
BELISSANT	Ludovic	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BELLATON	Jean francois	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
BENECH	Corentin	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
BERCHOUX	David	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BERNARD	Magali	ARTEMARE	BBS	BG				OFFICIER SSSM RBC	
BERNIN	Romain	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BERTHEAU	David	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
BERTIN	Frédéric	GROUPEMENT BUGEY		BG	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
BERTRAND	Julien	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
BILLOUDET	Raphael	MARBOZ	BRN	BR				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
BIOUT	Remi	CHALAMONT	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
BLINET	Guillaume	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
BOBICHON	Bruno	CHALAMONT	BPL	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BOLZINGER	Fabrice	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
BONFILS	Yannick	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
BONTEMPS	Marc	MONTLUEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BOUALLEGUE	Mounir	ETAT MAJOR	BRN	SSSM				OFFICIER SSSM RBC	
BOUALLEGUE	Nathalie	ETAT MAJOR	COT	DB				OFFICIER SSSM RBC	

**Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques**

Arrêté n° R 2021/001

NOM	Prénom	CIS	SECTEUR CDG	SECTEUR CDC	EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)	EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)	ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)	OBSERVATIONS
BOUGARD	Richard	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BOUGHANMI	Nizar	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		DOUBLE AFFECTATION AU CIS AMBB
BOURAHLA	Mehdi	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BOURDIN GRIMAND	Angelique	LAGNIEU	BPL	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BOUTEILLE	Fabien	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
BOUTILLON	Hubert	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BOUVIER	Sébastien	BOURG EN BRESSE	BRN	BR		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BRANDELET	Laurent	MEXIMIEUX PEROUGES	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BREVET	Olivier	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	DOUBLE AFFECTATION AU CIS MERO
BREVET	Christophe	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BRION	Gabin	PONCIN	BPL	BG				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
BROYER	Julie	CHATILLON	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
BRUN	Philippe	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BULLIFFON	Michaël	MONTLUEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BURGAT	Nicolas	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BURGAT	Nicolas	MIRIBEL	COT	DB				OFFICIER SSSM RBC	
BUSSY	Guillaume	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE		EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
CABUT	Philippe	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CADOUX	Herve	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
CALVET	Régis	OYONNAX	HB	MJ		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
CANNAUX	Pascal	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
CARRASCO	Corentin	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CASTELLA	Joris	MONTLUEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE		DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CELIO	Priscillia	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CHAMBARD	Jérôme	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
CHAMBOST	Romain	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CHAPEL	Didier	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				OFFICIER SSSM RBC	
CHAPOLARD	Christian	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CHARASSE	Sylvain	SEILLON	BRN	BR				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
CHARASSE	Karine	ETAT MAJOR		BR				OFFICIER SSSM RBC	
CHARBONNIER	Gregory	MONTLUEL	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
CHARLIN	Clemence	LHUIS	BBS	BG				OFFICIER SSSM RBC	
CHARVET	Jean louis	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
CHASSAGNE	Philippe	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
CHASSY	Benoit	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CHATELLIER	Brigitte	MONTLUEL	COT	DB				OFFICIER SSSM RBC	
CHAUSSON	Philippe	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
CHEVALIER	Jean-marc	GROUPEMENT BRESSE	BRN	BR		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
CHEVASSUS	Amelie	TREFFORT CUISIAT		BR				OFFICIER SSSM RBC	
CHODACKI	Nathalie	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CHOSSAT	Maxime	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE			
CLAIR	Manon	MONTLUEL	COT	DB		CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
CLERC	Julie	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	

**Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques**

Arrêté n° R 2021/001

NOM	Prénom	CIS	SECTEUR CDG	SECTEUR CDC	EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)	EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)	ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)	OBSERVATIONS
COLLADO-VIVAZ	Éric	ETAT MAJOR		CODIS		CONSEILLER EN RISQUES BIOLOGIQUES ET TOXICOLOGIQUES		EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
COLLET	Frederic	MEXIMIEUX PEROUGES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
COLLET	Mickael	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
COLLONGEAT	Roxane	SAINT ANDRE DE CORCY	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
COLMARD	Simon	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
CORDIER	Sandrine	TREVOUX	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
COUDERC	Aurelien	BELLEGARDE SUR VALSERINE	VAL	MJ				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
COURTOIS	Kevin	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CRIADO	Bruno	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CROIZIER	Alexis	LAGNIEU	BPL	BG				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
CUISINIER	Romain	PONT D AIN	BPL	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CURTET	Julien	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE			
DA SILVA	Vincent	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
DAUMAIN	Xavier	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
DAVID	Vincent	ETAT MAJOR	BRN	BR	CHEF EQUIPE INTERVENTION	CHEF CMIC			
DEBOURG	Adrien	TREFFORT CUISIAT	BRS	BR				OFFICIER SSSM RBC	
DELBAC	Guillaume	SAINT ANDRE DE CORCY	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
DELLIAGE	Karine	JASSANS RIOTTIER	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
DENIS	Christophe	OYONNAX	HB	MJ	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF CMIC			
DENLIKER	Michel	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
DERRIAS	Chantal	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
DERRIAS DEAUCOURT	Justine	LAGNIEU	BPL	BG				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
DESCELLIERE	Olivier	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
DESCOLLONGES	Lucie	TREVOUX	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
DESGRAND	Jonathan	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
DESPLANCHES	Lionnel	SAINT ANDRE DE CORCY	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
DJOUHRI	Yacine	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
DROUILLON	Vanessa	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
DUBOST	Christophe	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
DUCOS	Thibaud	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE				
DUFOUR	Catherine	PONCIN	BPL	BG				OFFICIER SSSM RBC	
DULIEU	Robert	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
DUNIAUD	Angelina	PONT D AIN	BPL	BG					
DUPLESSY	Jean-luc	ETAT MAJOR		CODIS		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
DUPUIS	Olivier	MONTLUEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE		DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
DUZ	Loic	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
ESMAN	Stephanie	JASSANS RIOTTIER	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
EYRAUD	Sarah	ETAT MAJOR	BRN	SSSM				OFFICIER SSSM RBC	
FETTET	Mathieu	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
FINET	Gregory	LAGNIEU	BPL	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
FLAMIN	Nicolas	MIRIBEL	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
FLORANT	Johannes	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE			

**Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques**

Arrêté n° R 2021/001

NOM	Prénom	CIS	SECTEUR CDG	SECTEUR CDC	EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)	EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)	ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)	OBSERVATIONS
FOISSOTTE	Martial	ETAT MAJOR		CODIS	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
FRASCOTTI	Anne	CHALAMONT	COT	DB				OFFICIER SSSM RBC	
FREVILLE	Vincent	HAUTEVILLE LOMPNES	BBN	BG				OFFICIER SSSM RBC	
FRUMENTO	Rémi	ETAT MAJOR		BR	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GAGNE	Genevieve	TREVOUX	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
GAILLARD	Dave	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
GALLET	Cedric	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GANDY	Rachel	LAGNIEU	BPL	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GARD	Yannick	CHALAMONT	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GARDONI	Vincent	PONT D AIN	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GARNIER	Camille	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GASTINEAU	Emmanuel	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GAUQUELIN	Leila	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				OFFICIER SSSM RBC	
GAUTHIER	Julien	ETAT MAJOR	BRN	CODIS	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
GAUTHIER	Stephane	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE				
GENIQUET	Hubert	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GENTILHOMME	Olivier	JASSANS RIOTTIER	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
GERARD	Adeline	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GERKOWSKI	Arnaud	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GHIOTTI	Anthony	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GIRAUD	Bernard	BELLEY	BBS	BG				OFFICIER SSSM RBC	
GLANDUT	Didier	TREVOUX	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GLORO	Christian	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GOBATTO	Stephane	CULOZ	BBS	BG				OFFICIER SSSM RBC	
GONCALVES	Remi	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION		LUTTE CONTRE LES POLLUTION	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GONZALEZ	Cedric	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GRAS	Jean francois	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GROBAS	Yann	HAUTEVILLE LOMPNES	BBN	BG				OFFICIER SSSM RBC	
GUILLAUMARD	Xavier	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GUYON	Denis	SAINT NIZIER le BOUCHOUX						OFFICIER SSSM RBC	
HENNIAUX	Valere	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
HERBIN	Pascal	MONTMERLE/SAONE	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
HERMET GIROUD	Emmanuelle	MONTLUEL	COT	DB	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE			
HIERMA	Kevin	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
HODIEUX	Jeremy	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
HUOT MARCHAND	Maxime	CHALAMONT	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
HUOT MARCHAND	Michael	CHALAMONT	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
IANIRO	Jerome	ETAT MAJOR		CODIS			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
JACOB	Sandrine	CULOZ	BBS	BG				OFFICIER SSSM RBC	
JACQUEMETON	Sylvain	ETAT MAJOR		CODIS	CHEF CMIR	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
JAMMES	Jérémy	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE			
JAUNET	Guillaume	LAGNIEU	BPL	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
JAYR	Patrick	BOURG EN BRESSE	BRN	BR				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
JEAN	Gregory	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE			
JOLIVET	Christophe	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	

**Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques**

Arrêté n° R 2021/001

NOM	Prénom	CIS	SECTEUR CDG	SECTEUR CDC	EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)	EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)	ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)	OBSERVATIONS
JOLY	Sebastien	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
JOUANNIN	Éric	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
KARDOS	Stephane	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
LABORIER	Carine	PONT DE VAUX	VSN	BR				OFFICIER SSSM RBC	
LAGRAULET	Baptiste	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF EQUIPE INTERVENTION			
LARUE	Franck	ALBARINE	BPL	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
LAUPRETRE	Patrick	ETAT MAJOR	BRN	CODIS	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
LAVY	Jason	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
LECLERCQ	Jonathan	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
LECOMPTTE	Loik	TREVOUX	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE		EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
LEGRAND	Cedric	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
LELONG	Boris	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
LEPLOMB	Gérald	ETAT MAJOR		BR	CONSEILLER TECHNIQUE	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
LIMA	Christophe	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE			
MACIA	Mickael	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MACREZ	Alexia	LAGNIEU	BPL	BG				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
MALLET	Ludovic	SAINT ANDRE DE CORCY	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MANGEMATIN	Stephane	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MANGUELIN	Alain	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MARCEL	Florian	LAGNIEU	BPL	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MARECHAL	Corinne	ARTEMARE	BBS	BG				OFFICIER SSSM RBC	
MARGUIRON	Franck	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MARION	Rudy	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MARIS	Simon	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MARQUES	Anthony	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	DOUBLE AFFECTATION AU CIS MIRI
MARQUES	Ludovic	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MARQUIS	Patrick	ETAT MAJOR		CODIS	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		DOUBLE AFFECTATION AU CIS LAGN
MARTIN	Michel	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MARTIN	Pierre	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MARTORANA	Alicia	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE			
MATHIEU	Damien	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MAURAND	Stephane	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MENDIELA	Stéphane	GROUPEMENT DOMBES	COT	GDB	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
MERCIER	Frederic	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MERLE	Didier	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MERLE	Anais	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MESSON	Fabien	BOURG EN BRESSE	BRN	BR				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MESSOUSSE	Taieb	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MICHEL	Sebastien	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MICHEL	Valerie	PONT DE VEYLE	VSN	BR				OFFICIER SSSM RBC	
MICHELARD	Monique	ETAT MAJOR	BRN	SSSM				OFFICIER SSSM RBC	
MICHELIN	David	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MOINE	Cédric	MIRIBEL	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MONARD	Thomas	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			

**Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques**

Arrêté n° R 2021/001

NOM	Prénom	CIS	SECTEUR CDG	SECTEUR CDC	EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)	EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)	ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)	OBSERVATIONS
MONTEIRO	Loïc	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		DOUBLE AFFECTATION AU CIS CULZ
MONTESSUIT	Raphael	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
MONZILIARD	Alexandre	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MOREL	Christophe	LAGNIEU	BPL	BG				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
MOREL	Cyril	COLIGNY	BRN	BR				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MOSNIER	Agnes	BOURG EN BRESSE	BRN	BR				OFFICIER SSSM RBC	
MOUGIN	Judicael	EST GESSIEN	PDG	MJ	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
MOUNIER	Serge	OYONNAX	HB	MJ		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
MOUNIER	Sylvain	ETAT MAJOR	DVSS	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
MOYRET	Ludovic	OYONNAX	HB	MJ		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
MURE	Rene	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MURE	Sebastien	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
M TAMAR	Ahmed	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
NICOD	Sebastien	SURAN	BRN	BR				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
OU DOT	Jordan	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE		DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	DOUBLE AFFECTATION AU CIS VILL
OULAHIRIR	Malika	BELLEGARDE SUR VALSERINE	VAL	MJ				OFFICIER SSSM RBC	
PAHON	Pierrick	ETAT MAJOR	BPL	BG	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	CTD Risque et Menace RBC FF
PARIS	Nicolas	SURAN	BRN	BR				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
PARNET	Sylvain	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
PELLETIER	Quentin	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
PELLOUX PRAYER	Fabien	LAGNIEU	BBN	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
PELLOUX PRAYER	Pascal	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
PERRARD	David	MONTLUEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE		EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
PERRIER	Regis	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB					
PEVET	Sylvain	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
PILON	Didier	CHATILLON	DVSS	DB		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
PINET	Catherine	NANTUA	HB	MJ				OFFICIER SSSM RBC	
PIRE	Christophe	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
PIVOTTO	Alexandre	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
PLANCON	Jerome	PONT D AIN	BL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
PLANTIER	Sebastien	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
POTTIER	Fabrice	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
POYATOS	Francois	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
PRETET	Marc	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
PREVOT	Benjamin	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
PRIORE	Mireille	ETAT MAJOR	BRN	SSSM				OFFICIER SSSM RBC	
PUCELLE	Jean william	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
PUIG	Anthony	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
QUIBEL	David	THOISSEY	VSN	BR			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
RACCURT	Jean-louis	LAGNIEU	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
RAFFAITIN	Florian	ETAT MAJOR	BPL	BG	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		



**Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques**

Arrêté n° R 2021/001

NOM	Prénom	CIS	SECTEUR CDG	SECTEUR CDC	EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)	EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)	ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)	OBSERVATIONS
RAYNAL	Laurence	HAUTEVILLE LOMPNES	BBN	BG				OFFICIER SSSM RBC	
REBILLARD	Laurent	MONTREVEL		BR				OFFICIER SSSM RBC	
REMUSAT	Kelly	MONTMERLE/SAONE	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
RENDU	Loic	SAINT ANDRE DE CORCY	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
REPIQUET	Lionel	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE		EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
RHODET	David	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
RIBEIRO	Carlos	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
RICHARD	Thierry	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
RIVAUX	Julien	ETAT MAJOR		CODIS				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
ROBELIN	Jordan	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
ROCCISANO	Lionel	ETAT MAJOR	BPL	BG				OFFICIER SSSM RBC	
RODET	Damien	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
ROUX	Laurent	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
RUDE	Alexandre	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
SAEZ	Fabrice	MEXIMIEUX PEROUGES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
SARICA	Aurelien	TREVOUX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		DOUBLE AFFECTATION AU CIS TREV
SAVOYE	Sebastien	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
SCAVARDA	Bernard	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
SCHMITTER	Benjamin	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
SIMONNEAU	Raphael	GEX	PDG	MJ	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
SOARES	Louis philippe	MIRIBEL	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
TARASCHINI	Jérôme	ETAT MAJOR		BR	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
TAVERNIER	Jean	BELLEY	BBN	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
THEVENARD	Sebastien	ETAT MAJOR		CODIS				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
THIBERT	Bernard	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
THOMAS RIOT	Nathalie	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
THUOT	Christophe	ETAT MAJOR	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
TRAVESSA	Davy	TREVOUX	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
TRICHET	Samuel	ETAT MAJOR		CODIS				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
TRIPODI	Frederic	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
TUDURI	Bernard	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
TUDURI	Jeremy	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
URARD	Sandrine	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
VAINA	Norbert	ETAT MAJOR	COT	CODIS	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
VALENCOT	Mathieu	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
VALERIOTI	Giacomo	BELLEGARDE SUR VALSERINE	VAL	MJ	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
VERCHERAT	Thierry	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
VIAL	Marc	BELLEGARDE SUR VALSERINE	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
VIGNAND	Sophie	CHATILLON	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
VIRIEUX	Cyril	SAINT ANDRE DE CORCY	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
VIVIEN	Simon regis	MONTMERLE/SAONE	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		

**Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques**

**Arrêté n° R 2021/001**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>CIS</b>	<b>SECTEUR CDG</b>	<b>SECTEUR CDC</b>	<b>EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)</b>	<b>EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)</b>	<b>ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS</b>	<b>ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
WARD	David	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
ZADRAVEC	Patricia	NANTUA	HB	MJ				OFFICIER SSSM RBC	

01\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours  
de l'Ain

01-2021-01-05-006

Arrêté préfectoral n° R2021/004 portant liste d'aptitude de  
l'équipe spécialisée sauvetage déblaiement – année 2021  
*liste d'aptitude de l'équipe spécialisée sauvetage déblaiement – année 2021*



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours**

**N° R 2021/004**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
Portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée  
« sauvetage déblaiement »  
ANNÉE 2021**

**Le préfet de l'Ain**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint en vigueur portant organisation du Corps départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/041 du 15 juillet 2020 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** la délibération n° 171/2019 du 13 décembre 2019 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours portant approbation du guide départemental de gestion des équipes spécialisées ;

**CONSIDÉRANT** que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les sapeurs-pompiers aptes à tenir les emplois ou activités au sein de l'équipe spécialisée « sauvetage déblaiement », sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté valable jusqu'au 30 juin 2021.

**Article 2** : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 3** : Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 5 janvier 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le sous-préfet, secrétaire général

Philippe BEUZELIN

**Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée sauvetage déblaiement**

**Arrêté n° R 2021/004**

<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>CIS</b>	<b>GPT</b>	<b>QUALIFICATION</b>
ANTHOUARD	Florian	OYONNAX	GMJ	Équipier
BAL	Émilien	ARTEMARE	GBG	Équipier
BERGER	Jérôme	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité
BERTHET	Emeric	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
BOUILLOUX	Ghislain	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
BREVET	Olivier	MIRIBEL	GDB	Chef d'unité
BRUNIER	Sylvain	LHUIS	GBG	Équipier
CAGNON	Christophe	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
CHAMBARD	Jérôme	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
COMTET	Nicolas	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité
COUTURIER	Sébastien	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité
CREVE	Frédéric	NANTUA	GMJ	Équipier
CURT	Christophe	AMBERIEU EN BUGEY	GBG	Chef d'unité
CURTET	Guillaume	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
DAMIANS	Hervé	GROUPEMENT BUGEY	GBG	Chef d'unité
DELORE	Valentin	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
DESMARIS	Julien	ÉTAT MAJOR	GPOS	Équipier
DEVAUX	Alexandre	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
DI MENNA	Christian	OYONNAX	GMJ	Équipier
DUBOIS	Patricia	ÉTAT MAJOR	GPOS	Équipier
DUMONT	Maryline	SURAN	GBR	Équipier
DURAND	Arnaud	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
FAVRE	Philippe	MONTREVEL EN BRESSE	GBR	Équipier
FOURNIER	Mickaël	MONTREVEL EN BRESSE	GBR	Équipier
GARIN	Jérôme	BELLEY	GBG	Équipier
GARIN	Sébastien	LHUIS	GBG	Équipier
GENIQUET	Hubert	AMBERIEU EN BUGEY	GBG	Conseiller Technique Départemental. Risque Bâtimentaire
GILLET	Ulric	OYONNAX	GMJ	Équipier
GIRARD	Anthony	OYONNAX	GMJ	Équipier
GIROUD	Alexandre	ÉTAT MAJOR	GPOS	Équipier
GLUARD	Thierry	OYONNAX	GMJ	Équipier
GOBERT	Sébastien	ÉTAT MAJOR	GPIL	Conseiller Technique Départemental. Risque Bâtimentaire
HUBER	Arnaud	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité
IARUSSI	Stéphane	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
JACQUARD	Pierre	NANTUA	GMJ	Équipier
JACQUET	Ludovic	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
JAQUEMETTON	Sylvain	ÉTAT MAJOR	GRH	Chef d'unité
JARNET	Ludovic	ÉTAT MAJOR	GRH	Chef d'unité
JAYR	Patrick	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
LAMY	Michaël	MONTREVEL EN BRESSE	GBR	Équipier
LECKHEHAL	Yann	PONT DE VEYLE	GBR	Équipier
LEGRAND	Herve	ÉTAT MAJOR	GPOS	Chef d'unité
MAITRE	Jérôme	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité
MAGAND	Laurent	MEXIMIEUX – PEROUGES	GDB	Conseiller Technique Départemental. Risque Bâtimentaire
MAZUIR	Cédric	MONTREVEL EN BRESSE	GBR	Équipier
MESSON	Fabien	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
MOREL	Alexandre	MONTREVEL EN BRESSE	GBG	Équipier
MOREL	Loïc	OYONNAX	GMJ	Équipier
MOREL	Yves	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
MOTTET	Cyrille	SURAN	GBR	Équipier
MOULIN	Christophe	BELLEY	GBG	Équipier
MUSITELLI	Éric	NANTUA	GMJ	Équipier
NAVILLOZ	Romain	BELLEY	GBG	Équipier
PACCAUD	Stephane	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
PAUGET	Romain	OYONNAX	GMJ	Équipier
PARIS	Nicolas	SURAN	GBR	Équipier

## Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée sauvetage déblaiement

Arrêté n° R 2021/004

NOM	PRÉNOM	CIS	GPT	QUALIFICATION
PAYOT	Christian	OYONNAX	GMJ	Chef d'unité
PELISSON	Christophe	OYONNAX	GMJ	Chef d'unité
PELISSON	Alexandre	MONTREAL LA CLUSE	GMJ	Équipier
PERRET	Cyrille	OYONNAX	GMJ	Équipier
PERRIER	Coralie	LHUIS	GBG	Équipier
PERRIN	Philippe	ÉTAT MAJOR	GPOS	Conseiller Technique Départemental. Risque Bâtiminaire
PERROUX	Fabrice	ÉTAT MAJOR	GPOS	Équipier
PETIT	Kevin	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
PETRE	Sébastien	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité
PEPIN	Marjorie	BELLEY	GBG	Équipier
PIPERINI	Jean sébastien	OYONNAX	GMJ	Équipier
PONT	Pierre antoine	MONTREVEL EN BRESSE	GBR	Équipier
RAMOS	Alexandre	SURAN	GBR	Équipier
RAY	Christophe	BELLEY	GBG	Équipier
RICHARD	Frédéric	ÉTAT MAJOR	GRH	Équipier
SALVADOR	Guillaume	NANTUA	GMJ	Équipier
VAN VOORTHUYSEN	Laurent	BELLEY	GBG	Équipier
VERNAY	Alexandre	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
VERNE	Denis	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité
VERRO	Guillaume	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier

01\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours  
de l'Ain

01-2021-01-05-004

Arrêté préfectoral n° R2021/002 portant liste d'aptitude de  
l'équipe spécialisée cynotechnique – année 2021

*liste d'aptitude de l'équipe spécialisée cynotechnique – année 2021*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
Portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée  
« cynotechnique »  
ANNÉE 2021**

**Le préfet de l'Ain**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté du 18 Janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;

**VU** l'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint en vigueur portant organisation du Corps départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/041 du 15 juillet 2020 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** la délibération n° 171/2019 du 13 décembre 2019 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours portant approbation du guide départemental de gestion des équipes spécialisées ;

**CONSIDÉRANT** que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les sapeurs-pompiers aptes à tenir les emplois ou activités au sein de l'équipe spécialisée « cynotechnique », sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté valable jusqu'au 30 juin 2021.

**Article 2** : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 3** : Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 5 janvier 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le sous-préfet, secrétaire général

Philippe BEUZELIN



### Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe cynotechnique

Arrêté n° R 2021/

NOM	Prénom	NOM DU CHIEN PUCE OU TATOUAGE	CIS	GPT	QUALIFICATION
BLANC	Frédéric	LAIKO 250269606553921	MONTAGNIEU	GBG	Conducteur cynotechnique K1
BUSI	Yannick	JIPS 25028731044107	MONTREAL LA CLUSE	GMJ	Chef d'unité K2
CAVERON	Laurent	HAIKO 250269810164602	BOURG EN BRESSE CORVEISSIAT	GBR	Chef d'unité K2
DOBKESS	Christophe	LINOUK 250268731527546	BOURG EN BRESSE	GBR	Conducteur cynotechnique K1
GROBAS	Arnaud	Chien en formation	MEXIMIEUX-PEROUGES	GDB	Chef d'unité K2
HUOT MARCHAND	Michael	JANGO 250268711098147	CHALAMONT	GDB	Chef d'unité K2
PERRELLE	Olivier	NASKO 250268501282329	EST GESSIEN	GMJ	Conducteur cynotechnique K1
SOUCHERE	Thierry		OYONNAX	GMJ	Conseiller Technique K3
VANDERWEIDEN	Caroline	JESSIE DES ANGES DE SHEITAN 250268500679437	BOURG EN BRESSE	GBR	Conseiller Technique Départemental K3

01\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours  
de l'Ain

01-2021-01-05-005

Arrêté préfectoral n° R2021/003 portant liste d'aptitude de  
l'équipe spécialisée secours en milieu périlleux et  
*liste d'aptitude de l'équipe spécialisée secours en milieu périlleux et montagne – année 2021*  
montagne – année 2021



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours**

**N° R 2021/003**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
Portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée  
« secours en milieu périlleux et montagne »  
ANNÉE 2021**

**Le préfet de l'Ain**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;

**VU** l'arrêté du 30 avril 2001 fixant le guide national de référence relatif aux secours en canyon ;

**VU** l'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint en vigueur portant organisation du Corps départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/041 du 15 juillet 2020 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** la délibération n° 171/2019 du 13 décembre 2019 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours portant approbation du guide départemental de gestion des équipes spécialisées ;

**CONSIDÉRANT** que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les sapeurs-pompiers aptes à tenir les emplois ou activités au sein de l'équipe spécialisée « secours en milieu périlleux et montagne », sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté valable jusqu'au 30 juin 2021.

**Article 2** : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 3** : Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 5 janvier 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le sous-préfet, secrétaire général

Philippe BEUZELIN

## Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe secours en milieu périlleux et montagne

Arrêté n° R 2021/003

NOM	PRÉNOM	CIS 1	CIS 2	GPT	EMPLOIS	OPTIONS			OBSERVATIONS
AOUKILI	Nouredine	GEX	SPV GEX	GMJ	Chef d'unité	Sauveteur canyon	Module neige		
BERNARD	Loïc	BELLEGARDE	SPV BELLEGARDE	GMJ	Sauveteur		Module neige		
BERTIN	Jérôme	PONCIN	BUGEY-PLAINE	GBG	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige	Hélicoptère EC145 – SSH	
CHOQUART	Laurent	EST GESSIEN		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
COUDERC	Aurélien	BELLEGARDE	SPV BELLEGARDE	GMJ	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige		
DEBAS	Fabien	BELLEY		GBG	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
DE SOUSA CALDAS	Ludovic	BELLEGARDE	SPV CHEZERY	GMJ	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige		
DURANT	Marc-Frédéric	BELLEY	SPV BELLEY	GBG	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
FAVRE	Florian	GEX	SPV BELLEGARDE	GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
FRICK	Herve	BELLEGARDE	SPV BELLEGARDE	GMJ	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige	Hélicoptère EC145 – SSH	Conseiller technique
GENTY	Maxime	MONTAGNIEU		GBG	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
GILBERT	Christophe	COLLONGES		GMJ	Sauveteur		Module neige		
GRABIT	Fabien	BELLEGARDE	SPV SEYSSEL	GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
GROBAS	Yann	HAUTEVILLE		GBG	Infirmier GRIMP				
GUINARD	Sébastien	BOURG EN BRESSE	SPV BELLEY	GBR	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige	Hélicoptère EC145 – SSH	Conseiller technique
KAJPR	Guillaume	GEX		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
LE CAR	Lorène	GEX		GMJ	Sauveteur		Module neige		
LENZI	Adrian	CHEZERY	GMJ	GMJ	Infirmier GRIMP	Infirmier canyon	Infirmier neige		
LUGAND	Laurent	BELLEGARDE		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
LYAUDET	Sylvain	HAUTEVILLE		GBG	Sauveteur		Module neige		
MARTINS	Lionel	BELLEGARDE		GMJ	Sauveteur		Module neige		
MEGE	David	HAUTEVILLE	SPV HAUTEVILLE	GMJ	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige	Hélicoptère EC145 – SSH	
MOREL	Flavie	BOURG EN BRESSE	GMJ	GBR	Infirmier GRIMP		Infirmier neige		
OULHRIR	Malika	BELLEGARDE	GMJ	GMJ	Infirmier GRIMP	Infirmier canyon	module neige		
PIERSON	Éric	BELLEGARDE		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
PIPERINI	Jean sébastien	OYONNAX	SPV PONCIN	GMJ	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige		
PITTNER	Luc	BELLEY	SPV BELLEY	GBG	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige	Hélicoptère EC145 – SSH	
POURRET	Didier	ÉTAT MAJOR		SSSM	Médecin GRIMP	Médecin canyon	Médecin neige		
RAMBERT	Olivier	NANTUA	SPV NANTUA	GMJ	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige		technique départemental
RETY	Florent	OYONNAX	SPV DORTAN	GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
RHODET	David	GEX		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
RICHARD	Frédéric	ÉTAT MAJOR		GRH	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
ROCCISANO	Lionel	ÉTAT MAJOR	GBG	SSSM	Infirmier GRIMP	Infirmier canyon	Infirmier neige		
ROUBAUD	Mickael	BELLEGARDE	SPV BELLEGARDE	GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
SCHOUWEY	Nicolas	OYONNAX		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
TARPIN	Laurent	AMBERIEU EN BUGEY	SPV PONCIN	GBG	Sauveteur		Module neige		
THOMAS	Nicolas	BELLEY	SPV HAUTEVILLE	GBG	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige		
VIRARD	Philippe	HAUTEVILLE		GBG	Médecin GRIMP	Médecin canyon	Médecin neige		

01\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours  
de l'Ain

01-2021-01-05-007

Arrêté préfectoral n° R2021/005 portant liste d'aptitude de  
l'équipe spécialisée subaquatique – année 2021

*liste d'aptitude de l'équipe spécialisée subaquatique – année 2021*



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours**

**N° R 2021/005**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
Portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée  
« subaquatique »  
ANNÉE 2021**

**Le préfet de l'Ain**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté ministériel du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emplois, activités et compétences en « intervention et secours en milieu aquatique et hyperbare » ;

**VU** l'arrêté ministériel du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence au sauvetage aquatique ;

**VU** l'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint en vigueur portant organisation du Corps départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/041 du 15 juillet 2020 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** la délibération n° 171/2019 du 13 décembre 2019 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours portant approbation du guide départemental de gestion des équipes spécialisées ;

**CONSIDÉRANT** que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les sapeurs-pompiers aptes à tenir les emplois ou activités au sein de l'équipe spécialisée « subaquatique », sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté valable jusqu'au 30 juin 2021.

**Article 2** : Les personnels ayant obtenu une qualification initiale (SAL1) ou complémentaire (SAL2 ou SAL3) dans l'année sont inscrits automatiquement sur la présente liste d'aptitude.

**Article 3** : A la demande du conseiller technique départemental et sous le contrôle d'un conseiller technique, un plongeur non inscrit sur la présente liste pourra être autorisé à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage, sous réserve de l'aptitude médicale annuelle. Dans ce cas, son engagement ne peut excéder la profondeur atteinte lors de sa dernière habilitation.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 5** : Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 5 janvier 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le sous-préfet, secrétaire général

Philippe BEUZELIN

## Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée subaquatique

Arrêté n° R 2021/005

NOM	Prénom	CIS	Formation	Aptitude
BORNEAT	Francis	PONT D'AIN	Conseiller technique 60 m	APTE 60 m
JOUANNIN	Eric	BOURG-EN-BRESSE	Chef d'unité 60 m	APTE 60 m
JARNET	Vincent	BOURG-EN-BRESSE	Chef d'unité 60 m	APTE 60 m
NAVILLOZ	Didier	MEXIMIEUX	Chef d'unité 60 m	APTE 30 m
ANDRIEUX	Nicolas	EM – CTA	Chef d'unité 60 m	APTE 60 m
COUDRIN	Loïc	EM – GPOS	Chef d'unité 60 m	APTE 60 m
BOUILLOUX	Ghislain	BOURG-EN-BRESSE	Chef d'unité 60 m	APTE 60 m
BRETON	Lionel	AMBÉRIEU-EN-B	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
COMTET	Nicolas	BOURG-EN-BRESSE	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
JAYR	Patrick	BOURG-EN-BRESSE	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
VAUCHER	Jérôme	EM – CTA	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
GARNIER	Pierre Joseph	BOURG-EN-BRESSE	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
ZANCHI	Patrice	EST GESSIEN	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
MARTIN	David	JASSANS RIOTTIER	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
POQUET	Romuald	LAGNIEU	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
MAZOYER	Lilian	MONTLUEL	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
TILLET	Xavier	JASSANS RIOTTIER	S.A.L. 50 m	APTE 30 m
CHASSAGNE	Philippe	MIRIBEL	S.A.L. 50 m	APTE 30 m
THEVENARD	Sébastien	EM – CTA	S.A.L. 50 m	APTE 30 m
TRICHET	Samuel	EM – CTA	S.A.L. 30 m	APTE 30 m
CHOSSAT	Maxime	BOURG-EN-BRESSE	S.A.L. 30 m	APTE 30 m
DONGUY	Hadrien	BOURG-EN-BRESSE	S.A.L. 30 m	APTE 30 m
JAMMES	Jérémy	AMBÉRIEU-EN-BUGEY	S.A.L. 30 m	APTE 30 m
DUZ	Loïc	PONT D'AIN	S.A.L. 30 m	APTE 30 m



01\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours  
de l'Ain

01-2021-01-05-008

Arrêté préfectoral n° R2021/006 portant liste d'aptitude de  
l'équipe spécialisée sauvetage aquatique – année 2021  
*liste d'aptitude de l'équipe spécialisée sauvetage aquatique – année 2021*



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours**

**N° R 2021/006**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
Portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée  
« sauvetage aquatique »  
ANNÉE 2021**

**Le préfet de l'Ain**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté ministériel du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emplois, activités et compétences en « intervention et secours en milieu aquatique et hyperbare » ;

**VU** l'arrêté ministériel du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence au sauvetage aquatique ;

**VU** l'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint en vigueur portant organisation du Corps départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/041 du 15 juillet 2020 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** la délibération n° 171/2019 du 13 décembre 2019 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours portant approbation du guide départemental de gestion des équipes spécialisées ;

**CONSIDÉRANT** que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les sapeurs-pompiers aptes à tenir les emplois ou activités au sein de l'équipe spécialisée « sauvetage aquatique », sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté valable jusqu'au 30 juin 2021.

**Article 2** : Les personnels ayant obtenu une qualification initiale (SAV1) ou complémentaire (SEV) dans l'année sont inscrits automatiquement sur la présente liste d'aptitude.

**Article 3** : A la demande du conseiller technique départemental et sous le contrôle d'un conseiller technique, un sauveteur aquatique non inscrit sur la présente liste pourra être autorisé à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage, sous réserve de l'aptitude médicale annuelle.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin a 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 5** : Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 5 janvier 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le sous-préfet, secrétaire général

Philippe BEUZELIN

## Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée sauvetage aquatique

Arrêté n° R 2021/006

NOM	Prénom	CIS	APTITUDE SAV	APTITUDE SEV
GELEOC	Loïc	AMBERIEU EN BUGEY	OUI	OUI
LIMA	Christophe	AMBERIEU EN BUGEY	OUI	OUI
JEAN	Grégory	AMBERIEU EN BUGEY	OUI	/
GEREMIA	Benjamin	BELLEY	OUI	OUI
ANCIAN	Loïc	BOURG EN BRESSE	OUI	/
GARCIA	Christophe	BOURG EN BRESSE	OUI	NON
PARRAIN	Gilles	BOURG EN BRESSE	OUI	NON
MESSON	Fabien	BOURG EN BRESSE	OUI	OUI
SANTOS	José-manuel	CHATILLON s/ CH	OUI	/
LETHENET	Sébastien	CHATILLON s/ CH	OUI	/
LAMBERT	Xavier	EM – CTA	OUI	OUI
GAVAND	Maxime	EM – GPOS	OUI	OUI
VALENCOT	Dominique	GROUPEMENT BRESSE	OUI	OUI
ESMAN	Stéphanie	JASSANS	OUI	/
JAUNET	Guillaume	LAGNIEU	OUI	OUI
LAURE	Ludwig	PLAINE DE L'AIN	OUI	OUI
MARTIN	Goan	MIRIBEL	OUI	OUI
LECLERCQ	Jonathan	MIRIBEL	OUI	OUI
MOINE	Cédric	MIRIBEL	NON	NON
COLMARD	Simon	MIRIBEL	OUI	NON
DESGRAND	Jonathan	PONT d'AIN	OUI	OUI
MORIS	Mathieu	SEYSSEL	OUI	/
MOUNIER	Sylvain	TREVOUX	NON	/
CINY	Guillaume	TREVOUX	OUI	OUI
MONASTIRI	Olivier	GROUPEMENT MONTS-JURA	OUI	OUI
SAULNIER	Séverine	EST GESSIEN	OUI	OUI
NEVORET	Cyrielle	BOURG EN BRESSE	NON	/
GROLET	David	TREVOUX	OUI	/
BORNEAT	Francis	PONT D'AIN	OUI	OUI
DUZ	Loïc	PONT d'AIN	OUI	OUI
BOUILLLOUX	Ghislain	BOURG EN BRESSE	OUI	OUI

JOUANNIN	Eric	BOURG EN BRESSE	OUI	OUI
DONGUY	Hadrien	BOURG EN BRESSE	OUI	/
GARNIER	Pierre Joseph	BOURG EN BRESSE	OUI	OUI
COMTET	Nicolas	BOURG EN BRESSE	OUI	OUI
CHOSSAT	Maxime	BOURG EN BRESSE	OUI	/
JAYR	Patrick	BOURG EN BRESSE	OUI	OUI
ANDRIEUX	Nicolas	EM – CTA	OUI	OUI
VAUCHER	Jérôme	EM – CTA	OUI	OUI
THEVENARD	Sébastien	EM – CTA	OUI	OUI
BRETON	Lionel	AMBERIEU EN BUGEY	OUI	OUI
JAMMES	Jérémy	AMBERIEU EN BUGEY	NON	/
COUDRIN	Loïc	EM – GPOS	OUI	OUI
NAVILLOZ	Didier	MEXIMIEUX	OUI	OUI
POQUET	Romuald	LAGNIEU	OUI	OUI
MARTIN	David	JASSANS RIOTTIER	OUI	/
TILLET	Xavier	JASSANS RIOTTIER	OUI	/
BREVET	Romain	TREVOUX	OUI	OUI
JARNET	Vincent	BOURG EN BRESSE	OUI	OUI
MAZOYER	Lilian	MONTLUEL	OUI	OUI
CHASSAGNE	Philippe	MIRIBEL	OUI	OUI
TRICHET	Samuel	EM – CTA	OUI	OUI
ZANCHI	Patrice	GEX	OUI	OUI

01\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours  
de l'Ain

01-2021-01-05-009

Arrêté préfectoral n° R2021/007 portant liste d'aptitude  
des officiers des sapeurs-pompiers aptes à tenir les

*liste d'aptitude des officiers des sapeurs-pompiers aptes à tenir les fonctions de préventionnistes –  
fonctions de préventionnistes – année 2021*  
*année 2021*



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours**

**N° R 2021/007**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
Portant liste d'aptitude des officiers de sapeur-pompier aptes à tenir la fonction de  
«Préventionniste»  
ANNÉE 2021**

**Le préfet de l'Ain**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**VU** l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention (chapitre 2 paragraphe 2.2.3.) ;

**VU** l'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint en vigueur portant organisation du Corps départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/041 du 15 juillet 2020 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;

**CONSIDÉRANT** que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les sapeurs-pompiers aptes à exercer un emploi de préventionniste, sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté valable jusqu'au 30 juin 2021.

**Article 2** : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 3** : Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 5 janvier 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le sous-préfet, secrétaire général

Philippe BEUZELIN

### Liste d'aptitude 2021 des officiers préventionnistes

#### Arrêté n° R 2021/007

NOM	Prénom	CIS	GPT	EMPLOI
AIBAR	Gaël	ETAT-MAJOR	GPOS	PRV3 – Responsable départemental de la prévention
AUDISIO	David	ETAT-MAJOR	GPOS	PRV3 – Référent départemental RCCI
BALLAND	Anthony	ETAT-MAJOR	GPOS	Préventionniste
BOUTEILLE	Fabien	ETAT MAJOR	GPOS	Préventionniste
BRESSON	Sylvain	ETAT-MAJOR	GPOS	Préventionniste - Investigateur RCCI
CABON	Gwenn	GROUPEMENT MONTS JURA	GMJ	Préventionniste
CHEVALIER	Jean-Marc	GROUPEMENT BRESSE	GBR	Préventionniste
DAMIANS	Hervé	GROUPEMENT BUGEY	GBG	Préventionniste
DENIS	Christophe	OYONNAX	GMJ	Préventionniste – Investigateur RCCI
FOISSOTTE	Martial	ETAT MAJOR	GPOS	Préventionniste
FORT	Bruno	ETAT-MAJOR	GPOS	Préventionniste
FRUMENTO	Rémi	ETAT MAJOR	GRH	Préventionniste
GAUTHIER	Gerald	OYONNAX	GMJ	Préventionniste
GAUTHIER	Julien	ETAT-MAJOR	GPOS	Préventionniste
GUICHON	Claude	GROUPEMENT DOMBES	GDB	PRV3
LEYNAUD	Jérôme	ETAT MAJOR	GPOS	Préventionniste
MAGAND	Laurent	MEXIMIEUX-PEROUGES	GDB	Préventionniste
MENDIELA	Stéphane	GROUPEMENT DOMBES	GDB	Préventionniste – Investigateur RCCI
MONASTIRI	Olivier	GROUPEMENT MONTS JURA	GMJ	Préventionniste
PERRIN	Philippe	ETAT-MAJOR	GPOS	Préventionniste- Investigateur RCCI
PERRON	Kier	ETAT-MAJOR	GPOS	Préventionniste
SELLIER	Jean marc	ETAT MAJOR	GPOS	Préventionniste
TARASCHINI	Jérôme	ETAT MAJOR	GPOS	Préventionniste
TAVERNIER	Jean	BELLEY	GBG	Préventionniste
VALERIOTTI	Giacomo	BELLEGARDE	GMJ	Préventionniste
VENAILLE	Nicolas	ETAT MAJOR	GRH	PRV3 – Investigateur RCCI



01\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours  
de l'Ain

01-2021-01-05-010

Arrêté préfectoral n° R2021/008 portant liste d'aptitude de  
la chaîne de commandement – année 2021

*liste d'aptitude de la chaîne de commandement – année 2021*



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours**

**N° R 2021/008**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
Portant liste d'aptitude de la « chaîne de commandement »  
ANNÉE 2021**

**Le préfet de l'Ain**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint en vigueur portant organisation du Corps départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral en vigueur portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;

**CONSIDÉRANT** que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les sapeurs-pompiers aptes à tenir les emplois ou activités au sein de la chaîne de commandement, sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté valable jusqu'au 30 juin 2021.

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 4 :** Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 5 janvier 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le sous-préfet, secrétaire général

Philippe BEUZELIN

**Liste d'aptitude chaîne de commandement opérationnel 2021**  
**Annexe de l'arrêté n° R 2021/008**

GRADE	NOM	Prénom	AFFECTATION	GPT	SECTEUR PRIORITAIRE	APTITUDES (formation)	EMPLOIS/ACTIVITÉS OPÉRATIONNELS
COL	DEREGNAUCOURT	Hugues	EM	EM		Chef de site	Officier Supérieur de Direction
COL	PANIS	Jean-luc	EM	EM		Chef de site	Officier Supérieur de Direction
LCL	GRIMALDI	Denis	EM	EM		Chef de Site	Officier Supérieur de Direction
LCL	GUICHON	Claude	GPT	GDB		Chef de Site	Officier Supérieur de Direction
LCL	GOUJON	Nicolas	GPT	GMJ		Chef de Site	Chef de Site
LCL	SELLIER	Jean-marc	EM	GPOS		Chef de Site	Chef de Site
LCL	VENAILLE	Nicolas	EM	GRH		Chef de Site	Chef de Site
LCL	VERNIER	Yannick	EM	GTLA		Chef de Site	Chef de Site
CDT	GOSTOMSKI	Olivier	EM	GPIL		Chef de Site	Chef de Site
CDT	LACATON	Marc	GPT	GBR		Chef de Site	Chef de Site
LCL	NOBILE	Pierre	EM	GPOS	GBG	Chef de Site	Chef de Colonne
CDT	FOISSOTTE	Martial	EM	EM	GBR	Chef de Site	Chef de Colonne
CDT	LAUPRETRE	Patrick	EM	GTLA	GBR	Chef de Site	Chef de Colonne
CDT	TARASCHINI	Jérôme	EM	GPOS	GDB	Chef de Site	Chef de Colonne
LCL	GILIBERT	Denis	EM	EM	GMJ	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CDT	AUDISIO	David	EM	GPOS	GBR / Préfecture	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CDT	BERTIN	Frédéric	GPT	GBG	GBG	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CDT	DAVID	Vincent	EM	GPIL	GMJ	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CDT	FRUMENTO	Rémi	EM	GRH	GDB	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CDT	GOBERT	Sébastien	EM	GPIL	GBR	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CDT	LEPLOMB	Gérald	EM	GPIL	CODIS	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CDT	PAHON	Pierrick	EM	GPOS	CODIS	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	AIBAR	Gaël	EM	GPOS	CODIS	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	BALLANDRAS	Richard	LAGN	GBG	GBG	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	CABON	Gwenn	GPT	GMJ	GMJ	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	DENIS	Christophe	OYON	GMJ	GBR	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	FORESTIER	Charlotte	GPT	GBG	GBG	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	GAUTHIER	Gérald	OYON	GMJ	GMJ	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	GAUTHIER	Julien	EM	GPOS	CODIS	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	GENIQUET	Hubert	AMBB	GBG	GBG	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	GUILLAUMARD	Xavier	GPT	GMJ	GMJ	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CDT	MENDIELA	Stéphane	GDB	GDB	GDB	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	MOUNIER	Sylvain	EM	GRH	GDB	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	POCHON	Daniel	GPT	GDB	GDB	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	RAFFAITIN	Florian	EM	GPOS	CODIS	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	RUPANI	Yannick	GPT	GBR	GBR	Chef de Colonne	Chef de Colonne
CNE	DREVEVET	Daniel	AMBB	GBG	BPL	Chef de Groupe	Chef de Groupe
CNE	COMTE	François	DORT	GMJ	HB	Chef de Groupe	Chef de Groupe
CNE	MARTIN	David	JASS	GDB	DVSS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
CNE	PERRET	Gérard	VONA	GBR	VSN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
CNE	PUCELLE	Jean-William	VILL	GDB	DVSS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
CNE	THOMAS	Philippe	HAUT	GBG	BBN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTHC	BULLIFFON	Michaël	MOTL	GDB	BPL/COT	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTHC	MAGAND	Laurent	MERO	GDB	DVSS/COT	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTHC	TAVERNIER	Jean	BELY	GBG	BBN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	BUSSY	Guillaume	AMBB / LAGN	GBG	BPL	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	BOUTEILLE	Fabien	EM	GPOS	BPL	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	BRESSON	Sylvain	EM	GPOS	COT/DVSS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	CASTILLO	Ludivine	EM	GPOS	CODIS/DVSS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	CHASSAGNE	Philippe	MIRI	GDB	COT	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	CHEVALIER	Jean marc	GPT	GBR	VSN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	DAMIANS	Herve	GPT	GBG	BBS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	DOBKESS	Christophe	BOUR	GBR	BRS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	FORT	Bruno	EM	GPOS	BBN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	FOUCAULT	Erwann	GEX	GMJ	PDG	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	JACQUEMETTON	Sylvain	EM	GRH	BRN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	JAMSIN	Lucie	EM	GRH	VAL	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	LECOMPTE	Loïc	TREV	GDB	BRS/DVSS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	LEYNAUD	Jérôme	EM	GPOS	BRN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	MOUGIN	Judicaël	ESTG	GMJ	PDG	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	PILON	Didier	CHAT	GDB	VSN/DVSS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	ROUX	Stéphane	POVE	GBR	VSN	Chef de Groupe	Chef de Groupe

GRADE	NOM	Prénom	AFFECTATION	GPT	SECTEUR PRIORITAIRE	APTITUDES (formation)	EMPLOIS/ACTIVITÉS OPÉRATIONNELS
LT1	VALERIOTI	Giacomo	BELG	GMJ	VAL/BBN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT1	VRIGNAT	Philippe	GPT	GDB	DVSS/COT	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	BALLAND	Anthony	EM	GPOS	VAL	Chef de groupe	Chef de groupe
LT2	BEREZIAT	Jérôme	BOUR	GBR	BRS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	BORNEAT	Francis	POAI	GBG	BRS/BRN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	BOUGARD	Richard	BOUR	GBR	BRS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	DENTINGER	Damien	GPT	GMJ	VAL/PDG	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	DUPLETTY	Jean-luc	EM	GPOS	CODIS/HBR	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	IANIRO	Jérôme	EM	GPOS	CODIS/BRS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	JARNET	Ludovic	EM	GRH	BRS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	JARNET	Vincent	BOUR	GBR	BRS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	MARQUIS	Patrick	EM	GPOS	CODIS/BPL	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	MARTELAT	Thierry	EM	GRH	BRN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	MILLOT	Eric	GPT	GDB	COT	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	MONASTIRI	Olivier	GPT	GMJ	VAL	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	PERRIN	Jérôme	BOUR	GBR	BRS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	VAINA	Norbert	EM	GPOS	CODIS/COT	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LT2	VILLARD	Pascal	GPT	GBG	BBS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	BERNIGAUD	Philippe	THOI	GBR	VSN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	BERTIN	Jérôme	PONC	GBG	BBN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	BOUDET	Daniel	MOTS	GDB	DVSS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	BOULIVAN	Michel	FEIL	GBR	HBR	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	BRUN	Philippe	MERO	GDB	COT	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	BUSSY	Sébastien	MOTL	GDB	COT	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	CHAMBONNET	Éric	TREV	GDB	DVSS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	CARJOT	Thomas	VONA	GBR	VSN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	CHARLET	Fabien	LUIS	GBG	BBS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	CRINER	Pierre	CHAT	GDB	DVSS/VSN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	CUINIER	Pascal	COLO	GMJ	PDG	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	DUBOST	Christophe	SACO	GDB	COT	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	FRANCOIS	Eric	JUUU	GBG	BBN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	GIROD	Bertrand	SEIL	GBR	BRS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	GRANGER	Christophe	POVE	GBR	HBR	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	GRAS	Jean-François	MIRI	GDB	COT	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	GUICHON	Damien	SEYS	GMJ	VAL	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	HERBE	Eric	THOR	GMJ	PDG	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	INVERNIZZI	Frédéric	NANT	GMJ	HB	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	LABOURE	Eddy	PEAB	GBG	BBN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	LASSARA	Joël	THOI	GBR	VSN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	LAURY	Pascal	IZER	GMJ	HB	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	LONGEPIERRE	Thierry	THOI	GBR	VSN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	MACRI	David	GBG	GBG	BPL	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	MARGUIRON	Claude	MOTL	GDB	COT	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	ORSET	Pascal	THOR	GMJ	PDG	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	PETIT	Guillaume	MOTG	GBG	BBS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	PONCET	Laurent	MOTS	GDB	DVSS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	REVEL	Gilles	ARTE	GBG	BBN	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	REYDELLET	Yannick	IZER	GMJ	HB	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	ROLLET	Thierry	TREF	GBR	BRN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	SALLET	Stéphane	POVA	GBR	HBR	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	SANTOS	José manuel	CHAT	GDB	DVSS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	SOARES	Louis-Philippe	MIRI	GDB	COT	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	VALENCOT	Dominique	MORL	GBR	BRS/VSN	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	VERNET	Benoît	OYON	GMJ	HB	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	VIAL	Nicolas	BELY	GBG	BBS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	VINCENT	Alain	BELY	GBG	BBS	Chef de Groupe	Chef de Groupe
LTN	VINET	Sébastien	SEYS	GMJ	VAL	Chef de Groupe	Chef de Groupe

84\_ARS\_Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

01-2020-12-31-006

Arrêté ARS n°2020-14-0241 Portant modification de l'autorisation détenue par la Communauté de Commune du Pays de Bâgé au profit de l'AMCAVIPA (Association maintien dans le cadre de la vie des personnes âgées en perte d'autonomie), pour la gestion de 10 places temporaires pour personnes âgées de l'Accueil de jour Autonome de Replonges, dénommé 'l'Entre-temps', situé 30 Impasse de la croix du creux – 01750 Replonges.

Arrêté ARS n°2020-14-0241

**Portant modification de l'autorisation détenue par la Communauté de Commune du Pays de Bâgé au profit de l'AMCAVIPA (Association maintien dans le cadre de la vie des personnes âgées en perte d'autonomie), pour la gestion de 10 places temporaires pour personnes âgées de l'Accueil de jour Autonome de Replonges, dénommé 'l'Entre-temps', situé 30 Impasse de la croix du creux – 01750 Replonges.**

*Ancien gestionnaire : Communauté de Communes du Pays de Bâgé, nouvellement nommée Communauté de Communes Bresse et Saône*

*Nouveau gestionnaire : Association pour le Maintien dans leur Cadre de Vie des Personnes Agées en perte d'autonomie (AMCAVIPA)*

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Le Président du Conseil départemental de l'Ain**

VU le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième, du chapitre deux, sections première et quatrième du chapitre trois ;

VU le code général des collectivités territoriales

VU les arrêtés n°2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2<sup>ème</sup> génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

VU l'arrêté n°2009-02 du 29 avril 2009, portant autorisation à la Communauté de Commune du Pays de Bâgé pour la création d'un accueil de jour autonome de 10 places pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés sur la commune de Replonges

Considérant la demande de modification de l'arrêté d'autorisation n°2009-02, établi le 29 avril 2009, cosigné, d'une part, par la Communauté de Commune Bresse et Saône et d'autre part, par l'Association pour le Maintien dans leur cadre de vie des Personnes âgées en perte d'autonomie, à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant que la désignation du gestionnaire dans l'arrêté initial d'autorisation n°2009-02, à savoir, la Communauté de Commune du Pays de Bâgé est une confusion liée aux conventions entre les partenaires AMCAVIPA et Communauté de Commune, et, que l'attribution de la gestion de l'accueil de jour de Replonges par l'AMCAVIPA est appliquée depuis l'ouverture de l'établissement ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par

le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charges des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

## ARRENTENT

**Article 1 :** L'autorisation visée à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles, précédemment délivrée à la Communauté de Communes du Pays de Bâgé, aujourd'hui dénommée Communauté de Communes Bresse et Saône, sise : 50 chemin de la glaine – 01380 Bâgé le Châtel, pour la gestion de l'Accueil de jour de Replonges (FINESS 010007078), de 10 places d'accueil temporaire pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, est réattribuée à l'Association pour le Maintien dans leur cadre de Vie des Personnes Agées en perte d'Autonomie (AMCAVIPA) (FINESS : 01 079 036 8) Sise : 30 impasse de la croix du creux – 01750 Replonges.

**Article 2 :** Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme précisé dans l'annexe jointe.

**Article 3 :** La durée de la présente autorisation correspond à la durée de l'autorisation de l'Accueil de jour Autonome de Replonges, soit une durée de 15 ans à compter du 29 avril 2009. Le renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles.

**Article 4 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon les termes de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans leur accord.

**Article 5 :** Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Département de l'Ain ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** La Directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur général des services du Conseil départemental de l'Ain, ainsi que le titulaire de l'autorisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département de l'Ain.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 31 décembre 2020  
En deux exemplaires originaux

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
D'Auvergne-Rhône-Alpes  
et par délégation,  
Le Directeur de l'Autonomie  
Raphaël GLABI

Le Président du Conseil  
départemental,  
Jean DEGUERRY

**Mouvements Finess : Modification de l'autorisation de l'Accueil de jour de Replonges****Ancien gestionnaire :**

**Entité juridique :** *Communauté de Communes du Pays de Bâgé*  
*Aujourd'hui dénommée : Communauté de Communes Bresse et Saône*  
**Adresse :** 50 chemin de la glaine – 01380 Bâgé le Châtel  
**FINESS EJ :** 01 000 702 9  
**Statut :** 06 (Autre Collectivité Territoriale)

**Nouveau gestionnaire :**

**Entité juridique :** *Association pour le Maintien dans leur CAdre de Vie des Personnes Agées en perte d'autonomie (AMCAVIPA)*  
**Adresse :** 30 impasse de la croix du creux – 01750 Replonges  
**n° FINESS EJ :** 01 079 036 8  
**Statut :** 60 (Association loi 1901 non reconnue d'utilité Publique)

**Établissement : Accueil de Jour de Replonges**

**Adresse :** 30, impasse de la Croix du creux – 01750 Replonges  
**n° FINESS ET :** 01 000 707 8  
**Catégorie :** 207 (Centre de Jour Personnes Agées)

**Équipements :**

Triplet (voir nomenclature Finess)				Autorisation	
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité	Dernière autorisation
1	657 accueil temporaire personnes âgées	21 Accueil de jour	436 personnes Alzheimer ou maladies apparentées	10	29/04/2009